

121075

Toulouse, le

30 MARS 2023

RECU LE

03 AVR. 2023

Action	Information
SUE	DGS CAB

Monsieur Thierry SUAUD
Maire de PORTET-SUR-GARONNE
Mairie de PORTET-SUR-GARONNE
31120 PORTET-SUR-GARONNE



DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT ET DE
L'APPUI AUX TERRITOIRES

Dossier suivi par :
Virginie PECO
Tél. : 05 34 33 48 71
Fax : 05 34 33 43 90
DDAT / VP /

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception du projet de P.L.U. révisé arrêté par votre commune, que vous m'avez transmis par mail le 10 janvier 2023.

Après consultation des services, je vous informe que ce dossier appelle, de ma part, les observations suivantes concernant des orientations d'aménagement :

▪ Zone Francazal

Concernant l'accessibilité, la zone est desservie par la RD 15B, et il est proposé des maillages et des continuités de voirie. Compte tenu des conditions de visibilité et de l'accidentologie sur cette section de route et en fonction des activités développées, des aménagements de type giratoire ou Tourne-à-Gauche (TAG) pourront être exigés par le gestionnaire de voirie.

▪ Zone Caminoles

Un premier accès est proposé "Chemin des Caminoles", avec une voirie principale en accès et sortie unique depuis l'échangeur existant. Le Secteur Routier (SR) de Muret préconise le réaménagement de cet accès afin de suffisamment le dimensionner et le calibrer de façon à pouvoir recevoir un trafic lourd, y compris des véhicules de secours.

Un deuxième accès est envisagé pour les secours depuis de la RD 120 uniquement en tourne-à-droite. Un maillage en mode doux est proposé pour accéder à la zone d'activités depuis le futur Réseau Express Vélo (projet REV).

Au regard du trafic important sur la RD 120, l'étude de trafic met clairement en avant le risque de conflit entre le futur tracé du REV et la bretelle d'insertion depuis la RD 120 (Route d'Espagne classée Route à Grande Circulation - RGC).

Le SR de Muret émet un avis défavorable, en tant que gestionnaire, à la création de ce second accès.

▪ Emplacement réservé

Le Maître d'ouvrage du Conseil départemental de la Haute-Garonne considère qu'il est nécessaire de créer un emplacement réservé (ER) à proximité de la RD 120, au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Muretain, pour préserver les emprises du futur REV, ces emprises intégreront à terme le domaine public routier départemental. (Cf. document joint, des fichiers vectoriels plus précis pourront être transmis à la demande).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Sébastien VINCINI

Président



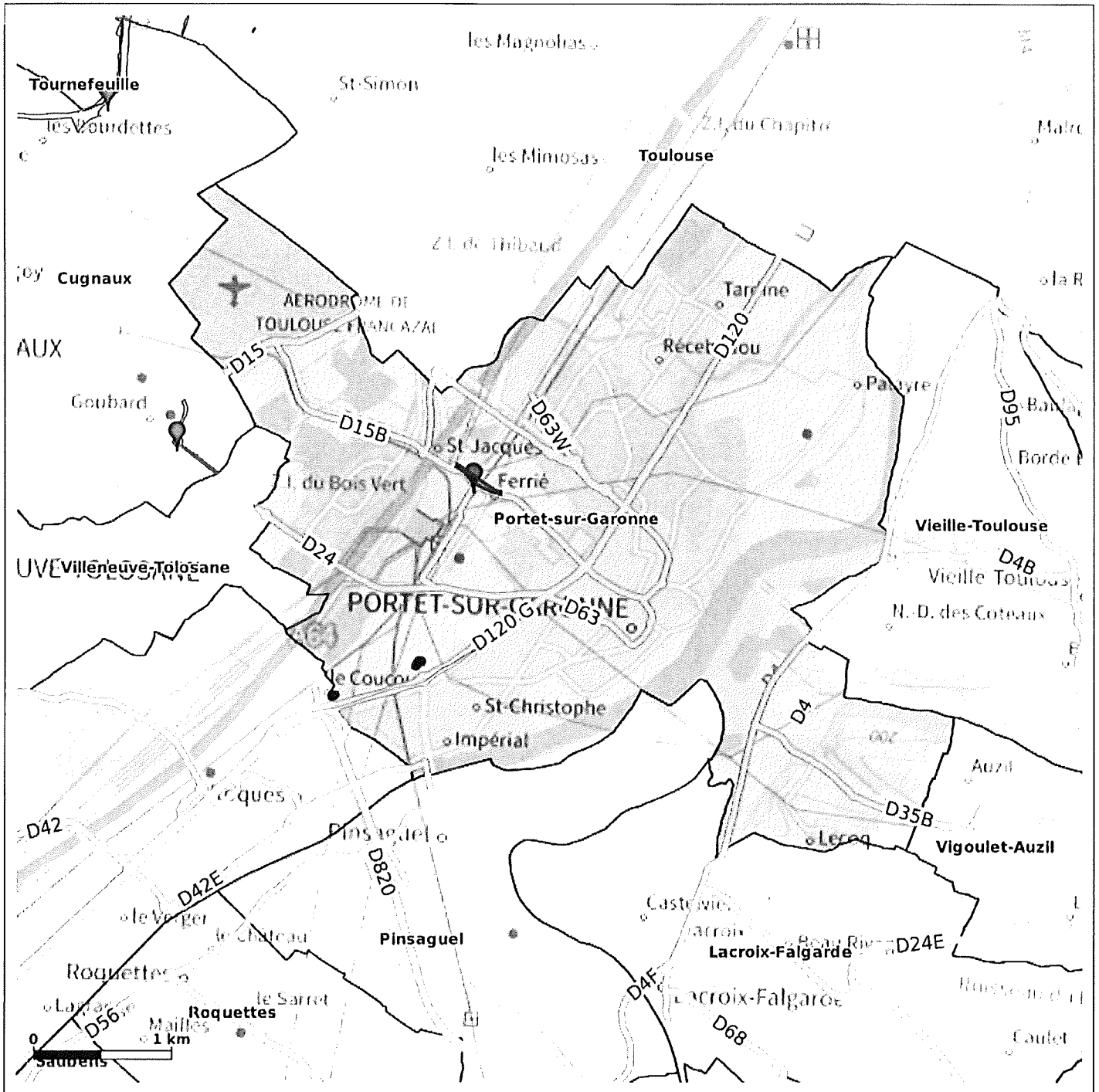
COPIE :

- Mme Annie VIEU et M. Thierry SUAUD

Conseillers Départementaux du canton de PORTET-SUR-GARONNE



PORTF-SUB-GARONE

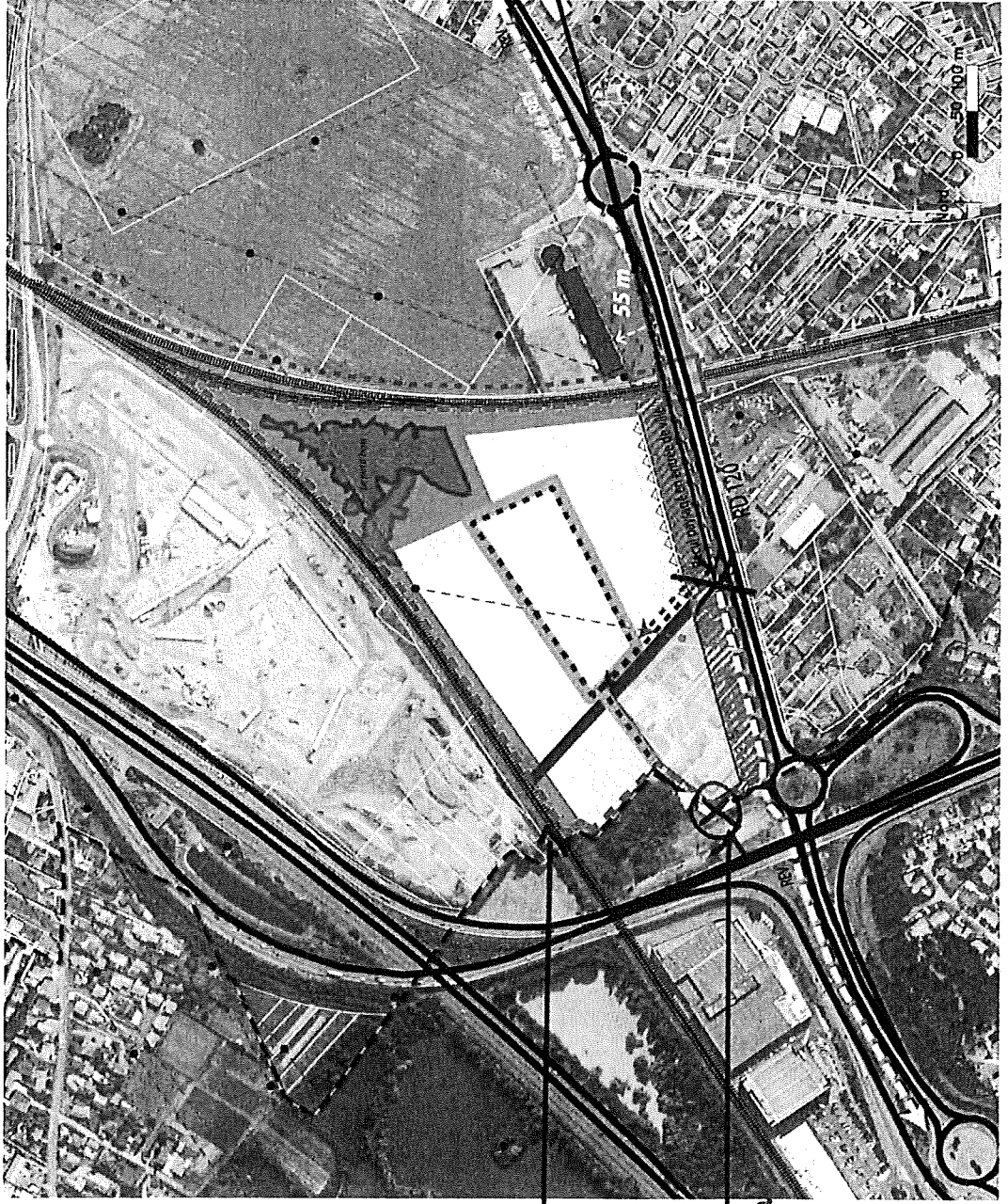


Légende

- RD
- RD
- Commune
- Emplacements réservés
- 📍 Position des emplacements réservés
- Emplacements réservés

DR / SEP

OAP secteur d'activités Caminoles - Les principes d'aménagement



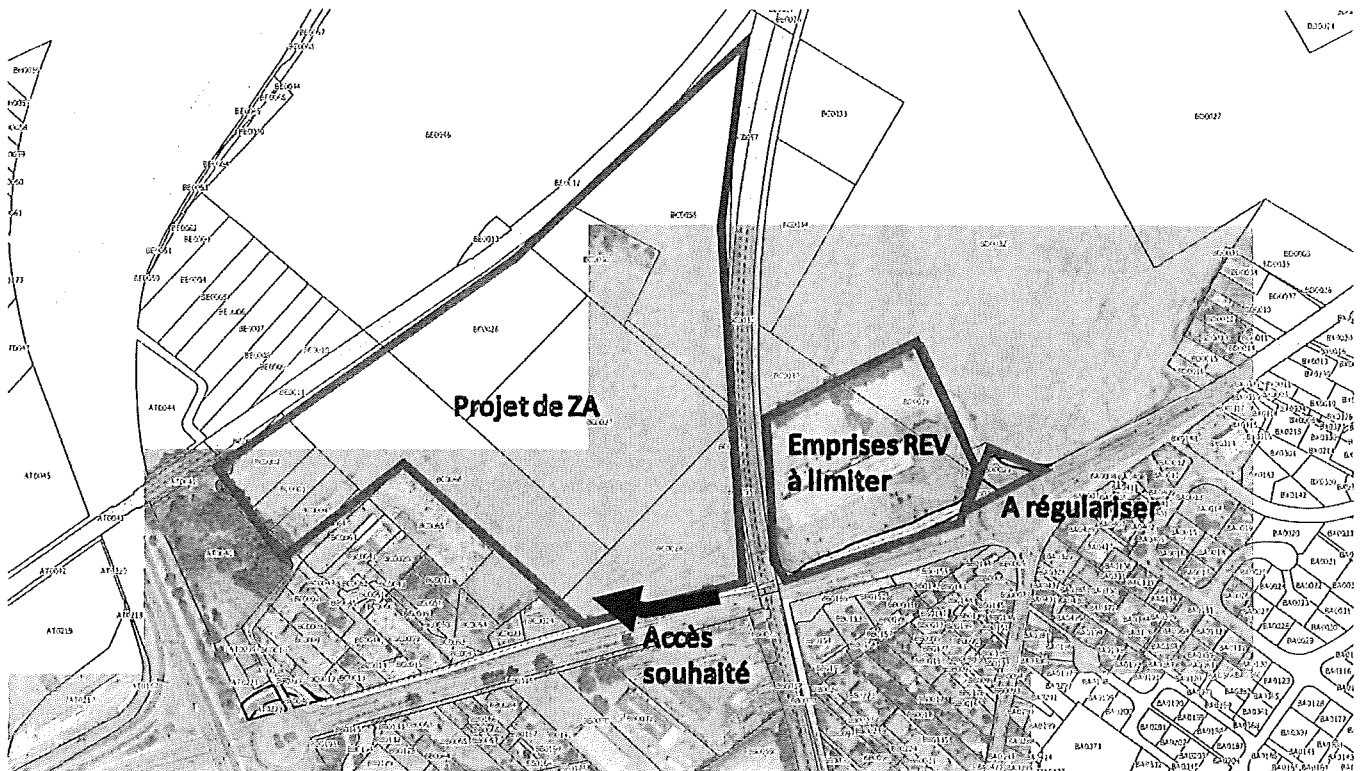
- Périmètre de l'OAP
- VOCATIONS A CONFORTER**
 - Foncier libre d'activité
 - Foncier bâti existant (habitat, activité) activité à terme potentiel de renouvellement urbain
- PRINCIPE DE TRAITEMENT DES ESPACES COLLECTIFS ET/OU PUBLICS**
 - Voie à créer de desserte interne support de noues
 - Accès sécurisé à créer depuis la RD 120 (compièrs, secours...)
 - Passage à niveau (N) inscrit au Programme de Sécurité Nationale (PSN)
 - Accès à la zone d'activité à améliorer (dépasser l'échangeur)
- PRINCIPE DE TRAITEMENT URBAIN ET PAYSAGER**
 - Principe de façade qualitative en entrée de ville
 - Espace à restaurer à vocation écologique (le « petit bois » et les reculs verts de la voie ferrée)
 - Espace paysagé / aboré de transition avec le bâti existant
 - Modes actifs / REY en projet (réseau express vélo)
 - Recul en bande végétalisée en entrée de ville (recul 55m de l'axe RD120)
- ELEMENTS EXISTANTS DU SITE**
 - Voie existante
 - Modes doux existants
 - Voie snct
 - Servitude relative aux infrastructures électriques

chemin des Caminoles

Accès réaménagé

Enfin, dans le cadre de ce projet, des simulations de trafics ont été réalisées. Vous les trouverez ci-joint pour information. Elles ont été réalisées par le titulaire de notre marché comptage, auprès de qui j'ai d'ores et déjà demandé une exploitation complémentaire par la simulation des incidences du passage de la RD120 à une voie dans le sens Toulouse > Muret, comme envisagé dans le cadre du projet REV6.

En résumé



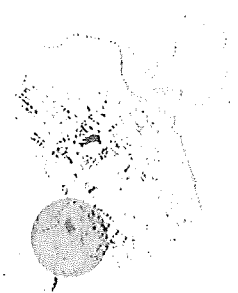
Je reste disponible pour échanger avec vous sur ces sujets,

Cordialement,

Laurent Mercé

05.34.33.47.31 / 06.08.17.55.30

OAP secteur d'activités de Franczal



- ▬▬▬▬▬ Perimètre de l'OAP
 - VOCATIONS À CONFORTEUR OU À PRÉSERVER**
 - ▬▬▬▬▬ Secteur d'habitat existant
 - ▬▬▬▬▬ Secteur existant (restauration et hôtellerie)
 - ▬▬▬▬▬ Secteur d'activité ouvert à l'urbanisation en lien avec aéronautique, robotique, mécatronisme et ...
 - ▬▬▬▬▬ Secteur d'accueil d'activité fermé à l'urbanisation
 - 1- Activités innovantes en lien avec le secteur aéronautique, les drones, la robotique
 - 2- Autres activités
-
- ▬▬▬▬▬ Espace naturel à protéger et à requalifier
 - ▬▬▬▬▬ Corridor écologique à restaurer (Rousazimont et Sautune)
 - ▬▬▬▬▬ Zone de biodiversité à préserver
 - a - zone Crataegia moussée
 - b - zone bousée de reproduction du Milan noir
 - ▬▬▬▬▬ Boisement existant à protéger et à conforter
 - ▬▬▬▬▬ Réseau hydraulique à restaurer et à préserver
 - ▬▬▬▬▬ Secteur d'expansion de crue à aménager
-
- PRINCIPE DE TRAITEMENT URBAIN ET PAYSAGER**
- ▬▬▬▬▬ Accès à créer
 - ▬▬▬▬▬ Continuité de voirie potentielle
 - ▬▬▬▬▬ Liaison mode-actif existante (piste cyclable Gare de Portet / Cugnaux)
-
- PRINCIPE DE TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS ET / OU COLLECTIFS**
- Accessibilité
 - ▬▬▬▬▬ Continuité de voirie potentielle
 - ▬▬▬▬▬ Liaison mode-actif existante (piste cyclable Gare de Portet / Cugnaux)